



N° 2024-04/07

VILLE DE BIARRITZ
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Arrondissement de BAYONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril,
le Conseil Municipal de la Ville de Biarritz, régulièrement convoqué, est réuni à la Mairie de Biarritz, sous la présidence de Madame Maider AROSTEGUY, Maire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Raphaël LEFORESTIER

PRÉSENTS : Mme Maider AROSTEGUY (Maire) (questions n°1 à 19 et à partir de la question n°21), M. Adrien BOUDOUSSE, M. Edouard CHAZOILLERES, Mme Anne PINATEL, M. Richard TARDITS, Mme Maud CASCINO, M. Fabrice-Sébastien BACH, Mme Patricia POURVAHAB, M. Michel LABORDE, Mme Stéphanie GRAVE, M. Mathieu KAYSER, Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS, M. Xavier DELANNE (Adjoints au Maire), Mme Géraldine VERGET, Mme Valérie SUDAROVICH, M. Eric QUATRE VIEUX, Mme Elena BIDEgain (à partir de la question n°6), M. Gérard COURCELLES, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle RODET, Mme Françoise FORSANS, M. Didier BARBERTEGUY, M. Raphaël LEFORESTIER, M. Guillaume BARUCQ, Mme Lysiann BRAO (à partir de la question n°7), M. Jean-Baptiste DUSSAUSOIS-LARRALDE, Mme C. MARTINEAU, M. Brice MORIN (questions n°1 à 4 et à partir de la question n°6), M. Sébastien CARRERE, M. Patrick DESTIZON (Conseillers Municipaux).

ABSENTS ET ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : Mme Maider AROSTEGUY (Maire) (question n°20), Mme Martine VALS (procuration à S. GRAVE), Mme Elena BIDEgain (questions n°1 à 5, procuration à E. QUATRE VIEUX), Mme Morane PINAUD BOSQUE (procuration à FS. BACH), M. Louis BODIN (procuration à A. PINATEL), Mme Muriel DUBOIS-VIZIOZ (procuration à E. CHAZOILLERES), Mme Lysiann BRAO (questions n°1 à 6, procuration à B. MORIN), M. Brice MORIN (question n°5), Mme Nathalie MOTSCH (procuration à C. MARTINEAU).

Parking dit « Beaurivage »
Fonctionnement et grille tarifaire

Monsieur CHAZOILLERES présente le rapport suivant.

Mes chers collègues,

Le parking dit « Beaurivage », d'une capacité de 100 places, est stratégiquement situé, en surplomb de la Côte des Basques et à proximité immédiate de la rue Gambetta et du quartier des halles. Il bénéficie à ce titre d'un taux de remplissage important et génère des recettes non négligeables pour la Ville.

Toutefois, face à un taux de fraude important, il a été décidé, en juin 2023, de passer sa gestion en parking en enclos.

Les essais de fermeture effectués au courant de l'été 2023, ont permis de supprimer les temps et coûts de contrôle de cette zone (gain d'environ 10h par jour), d'augmenter considérablement la rotation des véhicules et, dans le même temps, de percevoir des recettes pour chaque usager stationné.

Toutefois, le système de péage, mis en place par le prestataire retenu après mise en concurrence, s'est avéré défaillant et mal positionné. C'est pour cela que cet hiver, l'accès était libre et gratuit. Afin de remédier à ces défaillances, des travaux ont été effectués afin de remettre les systèmes en fonction et de réaménager la sortie du parking.

Cette délibération vise à vous soumettre une grille tarifaire simplifiée et précise le fonctionnement du parking.

Un tarif simple : 1€ par 15 minutes

De par son positionnement stratégique et son nombre de places limité, il apparaît essentiel de dissuader le stationnement de longue durée sur ce parking.

Toutefois, la tarification actuelle (1€ par tranche de 15 minutes jusqu'à 5h30 de stationnement, puis 2€ les 15 minutes) a conduit à des factures particulièrement élevées pour les quelques situations ayant dépassé les 24h de stationnement.

C'est pourquoi il est proposé de rester sur une tarification simple, à savoir 1€ les 15 minutes, qui demeure largement dissuasive pour le stationnement de longue durée (44€ pour 12 heures et 92 € pour 24h).

La première heure demeure gratuite, à raison d'une fois par jour, à l'instar de l'ensemble du stationnement de surface de Biarritz.

Deux saisonnalités :

- Du 16/11 au 31/03, du lundi au dimanche, jours fériés inclus, le stationnement est gratuit en-dehors des créneaux horaires suivants :
 - 9h00 - 12h30
 - 14h00 - 19h00

Attention, pour stationner gratuitement, il est indispensable de rentrer et sortir dans ces plages (entrer après 12h30 et sortir avant 14h00, ou entrer après 19h et sortir avant 9h).

- Du 01/04 au 15/11, le stationnement est payant 24h/24 et 7j/7, jours fériés inclus.

Abonnements autorisés :

- Les abonnés résidents des zones rouge et orange, actifs, pro-santé ;
- Ainsi que les forfaits visiteurs 7 jours et 7 jours pro.

Grille Tarifaire :

Saisonnalité	Basse saison	Haute saison
	du 16 novembre au 31 mars	du 1 ^{er} avril au 15 novembre
	Lundi au dimanche	Lundi au dimanche
Plage horaire payante	9h à 12h30 14h à 19h	24h/24
15min	Gratuit	
30min		
1h		
1h15	1 €	
1h30	2 €	
1h45	3€	
2h	4 €	
2h15	5 €	
...	..	
3h00	8 €	
...	..	
4h00	12 €	
...	..	
12h00	44 €	
...	..	
24h00	92 €	
Ainsi de suite	...	

Ainsi, il vous est proposé, mes chers collègues, d'approuver les dispositions telles que définies ci-dessus et applicables à compter du 15 avril 2024.

ADOpte AVEC 27 VOIX POUR

6 CONTRE : Guillaume BARUCQ, Lysiann BRAO, Brice MORIN, Jean-Baptiste DUSSAUSSOIS-LARRALDE, Corine MARTINEAU, Nathalie MOTSCH

2 ABSTENTIONS : Sébastien CARRERE, Patrick DESTIZON

Fait et délibéré en séance les mêmes jours, mois et an que dessus, et le présent extrait

Certifié conforme au registre

Biarritz, le 8 avril 2024

Le Maire

